



PUBLIE LE 27 OCT. 2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

40/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'INTERVENTIONS AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE SUR L'OPERATION « ILOT EUROPE »

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, M. Jean-Michel BEREGOVY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI, Mme Fatima EL KHILI (représentée par M. Stéphane MARTOT après son départ de la séance à 21 h 50), M. Manuel LABBÉ, Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT (représentée par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 18 h 34), M. Adrien NAISET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILI (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE après son départ de la séance à 18 h 54), Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ (représenté par Mme Agathe SAMSON jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 22 et pendant son absence de 18 h 19 à 20 h 08), Adjoints au Maire,

Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER, Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Elizabeth LABAYE après son départ de la séance à 19 h 51), M. Mohamed BERBRA, M. Yves SORET, Mme Françoise LESCONNEC (représentée par Mme Juliana VIENNE après son départ de la séance à 19 h 42), M. Patrick LE BONNIEC, Mme Elise BOQUIÉ, M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 05 et après son départ de la séance à 20 h), Mme Benjamine DUCERF, Mme Kaltoum GACHI, M. Ludovic DELESQUE (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE pendant son absence de 15 h 57 à 17 h 01), Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Kader CHEKHEMANI après son départ de la séance à 19 h), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN, Mme Caroline MENDY (représentée Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 19 h 29), Mme Clémentine LE DUEY (représentée M. Patrick LE BONNIEC après son départ de la séance à 19 h 53), Mme Agathe SAMSON, M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX (absente de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Hayet ZERGUI (absente de 14 h 22 à 15 h 54), M. Dimitri DENEUVE (absent de 14 h 22 à 15 h 54), M. Benoît ROUSSET (absent de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Marine CARON (absente de 14 h 22 à 15 h 54 et représentée par Mme Hayet ZERGUI de 20 h 17 à 20 h 35), Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET, M. Pierre-Antoine SPRIMONT (jusqu'à son départ de la séance à 21 h 57), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Grégoire HOUDAN de 17 h 55 à 20 h), M. Grégoire HOUDAN (représenté par M. Pierre-Antoine SPRIMONT de 20 h à 21 h 57), M. Bruno DEVAUX (absent de 14 h 22 à 15 h 54).

REPRESENTES : M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET), Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAISET), M. Kalminthe GOMIS (représenté par Mme Zohra AMIMI), M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Sonia TLICH), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON de l'ouverture de séance à 14 h 22, de 15 h 54 à 20 h 17 et de 20 h 35 à la fin de séance).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

40/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'INTERVENTIONS AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE SUR L'OPERATION « ILOT EUROPE »

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération du 26 juin 2025, vous avez approuvé la feuille de route de la Ville de Rouen dans le cadre du nouveau conventionnement avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (E.P.F. Normandie), et la fiche projet intitulée « Ilot Europe ».

Au sein de ce périmètre, initialement pris en charge au titre du Programme d'Action Foncière, l'E.P.F. est d'ores et déjà intervenu en vue de procéder à des acquisitions foncières d'opportunité.

La convention d'interventions, objet des présentes, viendra se substituer, à sa date de signature, au Programme d'Action Foncière (P.A.F.) en vigueur, spécifiquement pour l'opération « Ilot Europe ».

Les dispositions de la convention d'interventions qui vous est soumise portent notamment sur :

- La prise en charge d'une enveloppe d'acquisitions foncières estimée à 1.200.000 € H.T.,
- Les modalités de prise en charge de cette opération.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir approuver la prise en charge par l'E.P.F. Normandie d'une enveloppe de 1.200.000 € H.T., en vue de procéder à des acquisitions d'opportunité au sein du périmètre « Ilot Europe » et autoriser la signature de la convention d'interventions à intervenir entre la Ville de Rouen et l'E.P.F. Normandie, dont le projet est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Fatima EL KHILI, Adjointe,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2241-1 ;
- La délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2025 approuvant la feuille de route de la Ville de Rouen dans le cadre du nouveau conventionnement avec l'E.P.F. Normandie et notamment la fiche projet intitulée « Ilot Europe »,
- La délibération du Conseil d'Administration de l'E.P.F. Normandie en date du 11 juillet 2025 approuvant l'enveloppe financière de 1.200.000 € H.T. et autorisant le Directeur Général à signer la convention d'interventions correspondante,
- Le projet de convention d'interventions sur l'opération « Ilot Europe », ci-annexé.

CONSIDERANT :

- Que par délibération du 26 juin 2025, le Conseil Municipal a approuvé la feuille de route de la Ville dans le cadre du nouveau conventionnement avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie, et en particulier la fiche-projet intitulée « Ilot Europe »,

- Que l'enveloppe allouée à cette opération s'élève à 1.200.000 € H.T.,

- Qu'il y a lieu de conclure une convention d'interventions afin de définir les modalités juridiques et financières de l'intervention de l'E.P.F. Normandie,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal décide à 22 h 23, à l'unanimité :

1.- d'approuver les termes de la convention d'interventions, à conclure entre la Ville de Rouen, l'E.P.F. Normandie concernant le secteur Ilot Europe, pour une enveloppe allouée au portage foncier d'un montant de 1.200.000 € H.T.,

2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention d'interventions correspondante à intervenir entre la Ville de Rouen et l'E.P.F. Normandie.

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

